

COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016

Le quatorze mars deux mil seize

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 11

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 4

Date de convocation : 4 mars 2016

Présents : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Bernard SAILLANT, Sébastien PACCARD, Serge CHAMOT, Emmanuel TISSOT, Sandrine BOCHET, Nathalie HENRY, Jean-Claude CHARTRES, Magali STEICHEN, Mickaël BAF COP, Jocelyne BORNE

Absents : Mme et MM. Olivier CHAMOT, Serge RAGAZZONI, Dominique CARRIER, Rachel TERRY

Secrétaire de séance : M. Sébastien PACCARD

Participants :

- Martine BRAND, Secrétaire de mairie

FINANCES

Le maire et la secrétaire de mairie présentent à l'assemblée le rapport d'activité financier de 2015 et proposent un budget prévisionnel pour 2016 qui sont approuvés à l'unanimité.

1- COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Budget général

FONCTIONNEMENT

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
Excédent antérieur	187 066,01	Charges courantes	118 406,37
Dotations et F. Fr	550 183,71	Charges de personnel	122 072,25
Produits de gestion	46 850,40	Charges de gestion	71 517,47
Impôts et taxes	141 504,71	Fonds de péréquation	22.586,00
Produits des services	5 607,26	Charges financières	72 082,48
Produits exceptionnels	1 866,22	Dotations aux amort.	147 030,70
		Virement à l'invest.	302 185,31
Total	933 078,31	Total	855 880,58

INVESTISSEMENT

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
Excédent capitalisé	437 576,16	Remboursement dette	130 030,52
Dotations et taxes	95 920,65	Immo. Incorporelles	292.06
Subv. et participations	224 000,00	Immo. corporelles	518 385,42
Amort. du SYANE	147 030,70	Déficit d'invest. reporté	364 983,31
Virt de la section fonct	302 185,31		
Total	1 206 712,82	Total	1 013 691,31

Résultat de clôture au 31/12/2015 : + 270 219,24

Budget du SPANC (assainissement non collectif)

Excédent reporté 2014 :	+ 8.899,82 €
Dépenses :	2.725,80 €
Recettes :	3.458,60 €
Résultat de clôture :	+ 9.632,62 €

2 – BUDGETS PREVISIONNELS 2016

Le maire propose un projet de budget détaillé pour 2016, élaboré en collaboration avec l'agent comptable du trésor, Mme ALVIN.

Un budget général de 977.409,24 € en fonctionnement et 859.094,04 € en investissement.

Un budget assainissement non collectif de 10.000 € en fonctionnement.

Budget général fonctionnement

<u>Recettes de fonctionnement</u>				<u>Dépenses de fonctionnement</u>	
*	Produits	des	services	* Charges générales	113.300,00
5.500,00				* Charges de personnel	151.300,00
*	Impôts	et	taxes	* Atténuation	22.750,00
141.190,00				* Imprévues	30.000,00
*	Dotations	et	subventions	* Gestion courante	75.000,00
511.500,00				* Charges financières	67.500,00
*	Produits	de	gestion	* Amortissement	147.030,70
48.000,00				* Virement investissement	370.528,54
*	Produits		exceptionnels		
1.000,00					
*	Excédents		antérieurs		
270.219,24	187.066,01			Total	977.409,24
			Total		
977.409,24					

Budget général investissement

<u>Recettes d'investissement</u>				<u>Dépenses d'investissement</u>	
*	Dotations	et	réserves	* Remboursement dette	124.182,45
217.534,80				* Immo. incorporelles	40.000,00
*	Subventions	et	pvr	* Immo. Corporelles	559.271,00
124.000,00				* Imprévus	26.476,79
*			Amortissement	* Déficit investissement (n-1)	109.163,80
147.030,70					

* Virement du fonctionnement			
370.528,54			
		Total	859.094,04
	Total	859.094,04	

Budget du SPANC (assainissement non collectif)

<u>Recettes fonctionnement</u>		<u>Dépenses fonctionnement</u>	
* Excédent	antérieur	* Dépenses	10.000,00
9.632,62			
* Recettes		Total	10.000,00
367.38			
	Total		
10.000,00			

Etat de la dette

Organisme	CRD	Annuité	Echéance finale
CADS	79.869.66	24.646.48	2.019
Syane	1.466.137,92	171.048,73	2.029
Total	1.546.007.58	195.695,21	

Fixation des taux d'imposition (4 taxes) pour 2016

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de conserver les taux d'imposition des quatre taxes directes au même taux que les années précédentes :

- TH : 5.74%
- TFB : 3.72%
- TFNB : 23.09%
- CFE (TP) : 8.42%

Investissements de 2015 réalisés sur le territoire communal (TTC €)

- Construction de la cantine 210.840
- Mise aux normes accessibilité handicapés (Aravis Enrobages) 3.015
- Zinguerie et couverture bâtiments (Sublet) 3.372
- Hangar communal (Hallier) 8.673
- Aire de stockage sel (Hallier) 2.879
- Plateforme tri sélectif (Guintoli) 2.914

- Volets roulants le Bistrot (plus)	936
- Maçonnerie batiments communaux (Biancalini)	2.796
- Voirie rurale (Bebert vert)	48.231
- Voirie communale (Eurovia)	181.191
- Renforcement electrique (ERDF)	15.838
- Informatique et retroprojecteur (Bornes Informatique)	2.772
TOTAL	518.385

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT

Dans le cadre du programme d'investissements pour l'année 2016, M. le maire propose de déposer deux demandes de subventions au Conseil Départemental (FDDT et amendes de police) pour aider la commune à réaliser ses investissements de voirie.

MUTUELLE SANTE

Lors de la séance du 22 février 2016, le conseil municipal avait donné un avis favorable pour une participation à la mutuelle de tous les agents employés par la collectivité d'un montant de 10€/mois.

Le versement de cette participation peut se faire sous réserve que la mutuelle des agents soit labellisée. Bernard SAILLANT est chargé du suivi de ce dossier.

MATERIEL

M. PACCARD confirme l'acquisition du camion de type IVECO dont l'acquisition a été décidée lors de la séance précédente.

Par ailleurs, il informe l'assemblée de la nécessité d'acquérir un nouvel équipement pour la tonte et le petit déneigement des espaces publics ; le tracto actuel qui date des années 80 vient de tomber en panne et compte tenu de sa vétusté une réparation ne semble pas souhaitable.

M. PACCARD est chargé en lien avec le maire de procéder à une consultation pour l'acquisition d'un matériel neuf.

ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'ELABORATION DU PLU

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et les Communes d'Andilly, de Copponex, de Cercier, de Cernex, de Cuvat, du Sappey, de Menthonnex-en-Bornes, de Saint-Blaise, de Villy-le-Bouveret et de Vovray-en-Bornes ont constitué un groupement de commande pour le marché de service relatif à l'élaboration des Plans locaux d'urbanisme et des annexes sanitaires (délibération n°2015-05-001 du 23/09/2015).

Le coordonnateur du groupement de commande est la Communauté de communes du Pays de Cruseilles.

Eric Meynet a été missionné en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage afin d'élaborer le cahier des charges et d'assister le groupement de commandes pendant la consultation.

Un appel d'offres ouvert commun aux onze pouvoirs adjudicateurs a été lancé.
 Un avis de pré-information a été publié au JOUE et BOAMP le 13/10/2015.
 Puis un avis d'appel public à la concurrence a été publiée 13/11/2015 au JOUE et au BOAMP et le dossier de consultation a été mis en ligne sur la plateforme <http://mp74.fr>
 Il y a eu 25 retraits de Dossier de consultation sur la plateforme.
 La remise des offres a été fixée au 14/12/2015 avant 12h00.
 Tous les plis ont été remis dans les délais (4 plis papiers et 5 offres électroniques)
 La Commission d'appel d'offres du groupement de commandes s'est réunie en présence de l'assistant à maîtrise d'ouvrage Eric MEYNET le 15/12/2015 pour l'ouverture des plis.
 Réunie une seconde fois le 19/01/2016, la Commission d'appel d'offres, après analyse des offres, a déclaré l'appel d'offres ouvert infructueux.
 Une lettre de consultation a été envoyée à 8 candidats (sur 9) ayant remis une offre inacceptable ou irrégulière. L'offre d'un des candidats a été qualifiée d'inappropriée selon la définition de l'article 35 du Code des marchés publics, ainsi celui-ci a été écarté de la procédure de négociation.
 La procédure négociée a été menée via la plateforme de dématérialisation le 25/01/2016. Les candidats ont remis une nouvelle offre négociée au 09/02/2016 avant 12h00.
 Les 8 plis sont arrivés dans les délais.
 La Commission du groupement de commandes s'est réunie le 9 février 2016 à 17h30 pour l'ouverture des plis puis s'est réunie le 22 février 2016 où l'assistant à maîtrise d'ouvrage a remis son rapport d'analyse des offres. Le candidat arrivé en tête du classement a été invité à remettre une nouvelle proposition pour le vendredi 25/02/2016.
 La Commission du groupement de commande réunie le 29 février 2016 a émis un avis favorable pour retenir la candidature du groupement: Agence des territoires (mandataire), AGRESTIS ECO-DEVELOPPEMENT, SARL TECTA, NICOT CONSEILS et SARL EFU pour un montant global de 421 042,50 € HT décomposé comme suit par collectivités :

Collectivités	Tranche ferme	Tranche condit. évaluation environnementale	Total € HT
ANDILLY	33 510,00	5 480,00	38 990,00
CERCIER	30 720,00	4 670,00	35 390,00
CERNEX	34 630,00	5 480,00	40 110,00
COPPONEX	34 070,00	5 480,00	39 550,00
CUVAT	27 150,00	5 480,00	32 630,00
Le SAPPEY	29 040,00	4 670,00	33 710,00
MENTHONNEX-EN-BORNES	34 630,00	5 480,00	40 110,00
SAINT-BLAISE	27 920,00	4 670,00	32 590,00
VILLY-LE-BOUVERET	32 160,00	4 670,00	36 830,00
VOVRAY-EN-BORNES	28 480,00	4 670,00	33 150,00

CCPC	57 982,50	0,00	57 982,50
TOTAL	370 292,50	50 750,00	421042,50

Les offres ont été classées selon les critères suivants :

- Prix des prestations: 35%
- Valeur technique: 65 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'attribuer le marché au groupement Agence des Territoires (mandataire), Agrestis Eco développement, TECTA, NICOT Conseils, EFU pour un montant de 40.110 € toutes tranches confondues.et **AUTORISE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents contractuels liés au marché.

Il est décidé d'accueillir, l'urbaniste, M. SARTORI lors de la prochaine séance du conseil municipal le 11 avril à 19H30 pour la mise en œuvre du PLU.

RECLAMATION

Monsieur le maire informe qu'il est de plus en plus souvent interpellé sur l'état de propreté des routes notamment en période d'épandage de fumier ou de lisier ainsi que lors du transport de terre. Il est décidé de rappeler à l'ordre les contrevenants et notamment de les alerter sur les problèmes de sécurité et les inviter à plus de civisme. Il est décidé qu'en cas d'abus, le maire, dans le cadre de son pouvoir de police, après constat et procès-verbal pourrait être amené à faire exécuter les travaux de nettoyage aux frais des contrevenants.

LOGEMENTS SOCIAUX

L'assemblée est informée que le logement vacant de type T3 au Menthonay a été attribué par la SA Mont-Blanc à M. DOCHE et Mme REIGNIER, et que le studio du Presbytère a été loué à M. PROTIERE Anthony.

URBANISME

L'Adjoint à l'urbanisme, Sébastien PACCARD présente les dossiers en cours :

Permis de construire :

- M. TESTA Alessandro pour l'agrandissement de sa maison au 140 Allée des Margolliets
- M. Mme QUESNEL Pascal (PC modificatif) pour la modification du coloris des menuiseries, de la frisette et des descentes et gouttières pour leur projet de construction Chez Bonier

JOURNEE DE L'ENVIRONNEMENT

Il est décidé de participer à la journée nettoyage de printemps organisée le samedi 30 avril sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. Olivier CHAMOT se propose de coordonner cette opération.

DIVERS

Il est rappelé les différentes réunions et manifestations

- 15 mars : Réunion du Plateau des Bornes à Evires à 19H (Emmanuel Tissot et Nathalie Henry)
- 16 mars : Réunion du Syndicat Mixte du Salève à Archamps à 20H (Mickaël Bafcop)
- 20 mars : Association Petites Etoiles (association créée pour l'accompagnement des enfants malades) organise un lâcher de ballons à 16H30 à Cruseilles ainsi que différentes activités (Bernard Saillant)
- 1^{er} avril : Assemblée Générale de la Salèviennne à Menthonnex à 20H (Olivier Chamot)
- 14-15-16/21-22 mai : Grandes Médiévales d'Andilly : Il est demandé la participation de 4 personnes de la commune pour tenir le stand des Musiques du Faucigny, se rapprocher de Gilbert Henry.

La prochaine séance est fixée au 11 avril à 19H30 et sera consacrée à la mise en œuvre du PLU avec la participation de l'urbaniste M. SARTORI.

La séance est levée à 22 H 30

Secrétaire de séance
Sébastien PACCARD

Le Maire
Guy DEMOLIS